

PROCES VERBAL DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 14 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

NOMBRE DE MEMBRES : 10

PRÉSENTS : (7)

Mme Catherine COMBES, Présidente

Mme Monique LEROY, Vice-Présidente

Mme Sylvie MAURY, Mme Marie-Claude MOTHE, élues.

Mme Jacqueline SAUSSOL, M. Guy VIALA, Mme Aurélie LARGUIER, Représentants

POUVOIR : (1) Mme Sandrine COUSTE à Mme Marie-Claude MOTHE

ABSENTE : (1) Mme Jeanne BABEAU

ABSENTE EXCUSEE : (1) Mme Julie BENEZECH

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claude MOTHE.

DATE DE CONVOCATION : 26 mars 2025

Après l'appel nominatif le quorum est atteint. Madame la Présidente propose à Madame LARGUIER et Monsieur VIALA de se présenter aux membres du Conseil.

1- Nomination membres du CCAS

Madame la Présidente rappelle la démission de 3 membres ne participant pas aux différents conseils.

Elle explique que les membres nommés par l'exécutif doivent comprendre obligatoirement un représentant :

- des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- des associations familiales, désigné sur proposition de l'UDAF,
- des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- des associations de personnes handicapées du département.

Elle rappelle qu'en cas de départ pour quelque motif que ce soit, le siège vacant doit être pourvu par un membre de même nature (nommé).

Devant l'absence de candidats pour représenter les 4 catégories d'associations, l'exécutif pourra désigner une autre personnalité qualifiée. Mais, il devra être en capacité de prouver que la formalité était impossible, notamment au terme d'une publicité suffisante.

Seuls, 2 membres sur 3 ont pu être à ce jour remplacés, à savoir un représentant d'une association d'insertion et un représentant d'une association de personnes handicapées.

Le Conseil est en attente d'un retour d'un représentant d'une association de personnes âgées qui vient de se créer sur la commune.

Madame la Présidente propose de nommer Madame Aurélie LARGUIER du RDL Insertion et Monsieur Guy VIALA de l'association APEI et leur souhaite la bienvenue.

Le Conseil d'Administration du CCAS confirme ces nominations et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

2- Adoption du Compte Financier Unique 2024 du Budget CCAS

Madame la Présidente explique qu'en application de l'article 205 de la loi de finances pour 2024, le CFU concerne « les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées [...] » ainsi que quelques entités spécifiques listées dans l'article 205 de la loi de finances 2024.

Ainsi, le CFU devient obligatoire à partir des comptes 2026, soit une production du compte financier unique au plus tard au premier semestre 2027, pour toutes les entités publiques locales sous M57 ou M4 (M49 Budget assainissement).

Vu l'important travail comptable et financier de la collectivité, notre conseiller aux Décideurs Locaux et notre trésorier, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques ont sollicité la commune pour le passage de la collectivité au CFU dès 2025 pour les comptes 2024.

Le Compte Financier Unique 2024 présenté se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Il est entièrement dématérialisé, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Madame la Présidente commence en reprenant la synthèse des données de la vue d'ensemble du CFU CCAS puis elle va dérouler les dépenses et recettes de la section fonctionnement, en rappelant les projets, les achats, les réalisations, ainsi que les différentes recettes ou encore le travail des services pour suivre les dossiers. Elle rappelle que la section investissement est à zéro pour le CCAS.

CCAS DE SAINT-CHINIAN - BUDGET CCAS - CFU - 2024

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES					I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					B1
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	12 491,08	12 491,08
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	12 491,08	12 491,08
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	15 000,00	15 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	12 353,25	12 353,25
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (*)	G = B - E	0,00	137,83	137,83
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (*)	H	0,00	2 508,92	2 508,92
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent déficit	G + H	0,00	2 646,75	2 646,75
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (*)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent déficit	G + H + I	0,00	2 646,75	2 646,75

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Emissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d-b.c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60623	Alimentation		36,00		36,00	
611	Contrats de prestations de services		5 000,00		5 000,00	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		350,00		350,00	
623	Publicité, publications, relations publiques		6 872,25		6 872,25	
Total chapitre 011	Charges à caractère général	14 905,00	12 258,25		12 258,25	2 646,75
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		95,00		95,00	
Total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	95,00	95,00		95,00	
Total chapitre 014	Atténuations de produits					
Total chapitre 65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses de gestion des services		15 000,00	12 353,25		12 353,25	2 646,75
Total chapitre 66	Charges financières					
Total chapitre 67	Charges spécifiques					
Total chapitre 69	Dotations aux provisions					
Total des dépenses réelles et mixtes		15 000,00	12 353,25		12 353,25	2 646,75
Total chapitre 023	Virement à la section d'investissement					
Total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
Total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement						
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		15 000,00	12 353,25		12 353,25	2 646,75
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		15 000,00	12 353,25		12 353,25	2 646,75

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée						D2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Emissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d-b.c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total chapitre 013	Atténuations de charges					
Total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses					
Total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
Total chapitre 731	Fiscalité locale					
7473	Départements		5 000,00		5 000,00	
74741	Communes membres du GFP		7 491,08		7 491,08	
Total chapitre 74	Dotations et participations	12 491,08	12 491,08		12 491,08	
Total chapitre 75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion des services		12 491,08	12 491,08		12 491,08	
Total chapitre 76	Produits financiers					
Total chapitre 77	Produits spécifiques					
Total chapitre 78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles et mixtes		12 491,08	12 491,08		12 491,08	
Total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
Total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		12 491,08	12 491,08		12 491,08	
002 Résultat de fonctionnement reporté		2 508,92				
Total des recettes de la section de fonctionnement		15 000,00	12 491,08		12 491,08	2 508,92

Après s'être assurée que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières, suffisamment justifiées, Mme la Présidente sort de la salle. Comme pour le compte administratif, l'ordonnateur le présente à l'assemblée mais il doit quitter la salle au moment du vote.

Madame Marie-Claude MOTHE, fait voter les membres du Conseil et demande d'approuver le Compte Financier Unique du Budget Principal pour l'exercice 2024.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

3- Affectation des résultats sur le budget CCAS 2024

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée les règles de comptabilité publique pour l'affectation de résultat. L'article L 1612-2 du CGCT fixe la date limite de vote des budgets locaux au 15 avril. La transmission au représentant de l'État dans le département doit intervenir dans un délai de 15 jours suivant son approbation, soit, pour l'exercice 2025, avant le 30 avril 2025.

D'une manière générale, les documents budgétaires et financiers doivent être transmis dans un délai de 15 jours à compter de leur signature. Le budget peut être voté avec les trois possibilités suivantes.

En 2024, la section de fonctionnement du budget CCAS affiche un excédent de 137,83 € avec un résultats N-1 à 2 508,92 € portant le résultat de l'année 2024 à 2 646,75 €.

Il est demandé aux membres de l'assemblée d'approuver l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement de 2 646,75 € au compte R 002.

Madame la Présidente fait part qu'il n'y a pas de restes à réaliser sur 2024 devant être pris en compte sur 2025.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'affectation du résultat selon la proposition de Madame la Présidente.

4- Approbation du budget primitif CCAS 2025

Madame la Présidente rappelle que le CCAS étant une personne morale de droit public, distinct et autonome à l'égard de la commune, il vote son budget indépendamment du vote du budget de la commune.

Le budget étant un acte prévisionnel, il suffit de voter le budget du CCAS sur la base de la subvention de l'année antérieure ou du montant demandé par le CCAS, quitte ensuite à prendre une décision modificative pour adapter le budget à la subvention effectivement votée dans le budget communal.

Les modalités d'élaboration, de vote et de contrôle du budget sont codifiées par le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment aux articles L. 1612-1 à L. 1612-20, qui s'appliquent aux CCAS/CIAS. Il est donc obligatoire de voter le budget avant le 15 avril (ou le 30 avril, année du renouvellement des organes délibérants (article L1612-2 du CGCT)).

Il est soumis aux règles de comptabilité publique ainsi qu'aux dispositions du code des marchés publics. La nomenclature budgétaire et comptable de référence est la M 57, cadre comptable des communes.

Considérant l'intérêt d'un CCAS pour la commune de Saint-Chinian et que le Conseil Municipal a voté son budget principal primitif le 7 avril 2025 avec une subvention 9 862,17 € en faveur du CCAS, Madame la Présidente explique les propositions budgétaires 2025 au Conseil d'Administration :

M57 - CCAS	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	12 508,92 €	12 508,92 €
Investissement	- €	- €
Prévisionnel 2025	12 508,92 €	12 508,92 €

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	14 905,00	0,00	9 850,00	12 200,00	12 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	95,00	0,00	150,00	308,92	308,92
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6596) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6596	Frais fonctionnement des groupes d'états	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		15 000,00	0,00	10 000,00	12 508,92	12 508,92
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		15 000,00	0,00	10 000,00	12 508,92	12 508,92

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	15 000,00	0,00	10 000,00	12 508,92	12 508,92
+					
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					12 508,92

Adopté à l'unanimité

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	12 491,08	0,00	9 862,17	9 862,17	9 862,17
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		12 491,08	0,00	9 862,17	9 862,17	9 862,17
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 491,08	0,00	9 862,17	9 862,17	9 862,17
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		12 491,08	0,00	9 862,17	9 862,17	9 862,17
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						2 646,75
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						12 508,92

Adopté à l'unanimité

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget primitif CCAS 2025 de la commune, voté par chapitre.

Madame la Présidente met fin à la séance à 15 h 20 et remercie Monsieur VIALA de les accueillir après ce conseil pour la visite d'une structure sur la commune de Quarante.

Marie-Claude MOTHE
Secrétaire de séance



Catherine COMBES
Présidente du CCAS

